

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Agences Audiovisuelles Multimedias (SATEV)

Augmentation au 1er janvier 2015

0,50%

Valeur du point 15,372359 €

Fonctions	Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	343	5 272,72 €
Editorialiste	343	5 272,72 €
Rédacteur en chef adjoint	287	4 411,87 €
Secrétaire général de rédaction	270	4 150,54 €
Chef des informations	250	3 843,09 €
Premier Secrétaire de rédaction	235	3 612,50 €
Secrétaire de rédaction unique	235	3 612,50 €
Chef de service ou d'édition	225	3 458,78 €
Sous-chef de service	190	2 920,75 €
Grand reporter ou grand reporter cameraman	190	2 920,75 €
Secrétaire de rédaction	185	2 843,89 €
Rédacteur reporter 4e échelon	185	2 843,89 €
Reporter cameraman 4e échelon	185	2 843,89 €
Rédacteur reporter 3e échelon	175	2 690,16 €
Reporter cameraman 3e échelon	175	2 690,16 €
Secrétaire de rédaction adjoint	165	2 536,44 €
Rédacteur reporter 2e échelon	165	2 536,44 €
Reporter cameraman 2e échelon	165	2 536,44 €
Rédacteur reporter 1er échelon	155	2 382,72 €
Reporter cameraman 1er échelon	155	2 382,72 €
Sténographe rédacteur	140	2 152,13 €
Rédacteurs stagiaires		
+ de 18 mois	138	2 121,39 €
du 13e au 24e mois	125	1 921,54 €
du 4e au 12e mois	115	1 767,82 €
du 1er au 3e mois	100	1 537,24 €

Prime de langue +10 %

Plan minimum de carrière : le passage au 2e échelon des rédacteurs reporters et reporters cameramen 1er échelon (155) doit intervenir au plus tard 24 mois après la titularisation (stage accompli)